

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008**

**VENDREDI 03 OCTOBRE 2008**

**PRESIDENT:** M. WELLS Georges André, député de Luganville

**PRESENTS:** 52 députés

**ABSENT:**

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h55.
2. M. KEN Ton, député de Malekula, dit la prière.
3. Le Président annonce que conformément à la règle 21.4) de la Constitution, 2/3 des députés est requis à n'importe quelle session. Vu qu'il y a 52 députés présents, le Président annonce que le Parlement peut constitutionnellement et légalement procéder à l'ordre du jour.

**MOTIONS ECRITES**

**Motion no. 3 de 2008**

**Motion de censure contre le Premier ministre de la République de Vanuatu-  
M. NATAPEI Edward Nipake et son gouvernement.**

4. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, dit qu'il ne peut pas débattre cette motion si elle n'est pas en diffusion directe à la radio.
5. M. WELLS Georges André, Président du Parlement, confirme que le débat est diffusé en direct à la radio.

6. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition, présente la motion. (Document ci-joint). Il explique que lorsque l'Opposition avait déposé cette motion, la majorité des députés l'avait signée cependant actuellement, cette majorité n'existe plus car plusieurs députés de l'Opposition se sont joints au gouvernement.
7. M. KOLOMULE Ravou Akii, député de Santo, ajoute qu'il y a des manières déloyales envers cette motion et qu'il est très important de stopper ces genres de pratique.
8. M. VOHOR Serge Rialuth, ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Santo (Président du Parti politique qui s'est joint au gouvernement) explique que l'Union des Parties Modérées (UPM) a décidé de se joindre au gouvernement pour maintenir la stabilité dans le pays. Il ajoute que la lettre contenant les signatures des députés de l'UPM a déjà été déposée au bureau du Président du Parlement.
9. M. CARLOT Maxime Korman, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, soulève le Règlement Intérieur et d'un air furieux déclare que cette motion n'est pas contre le parti politique de l'UPM.
10. M. NATAPEI Edward Nipake, Premier ministre et député de Port-Vila, répond aux accusations faites contre lui et déclare qu'il n'a jamais forcé un député à voter pour lui et ajoute qu'il est prêt à mener l'affaire en Justice pour prouver son innocence. Il demande ensuite que la motion soit présentée au Parlement.
11. M. TEILEM Kisito, député de Malekula, déclare que le Vanuatu est un pays démocratique et qu'il est important que le Parlement respecte et maintient ses principes.
12. M. IARIS Iauko I, député de Tanna, se réfère à l'Article 43.2) de la Constitution et rouspète que les députés abusent et interprètent d'une manière incorrecte cet Article pour prendre le pouvoir.
13. La Motion No. 3 est défaite par 31 voix et 20 pour.
14. **La Troisième Session Extraordinaire de 2007 est officiellement close à 9h50.**